



Mon patron est venu à l'hôpital annuler mon accident du travail.

Par **sergiofr**, le **14/08/2013** à **06:07**

Bonjour, j'ai concentré ce texte merci.

Le 3 novembre 1986 alors que j'étais à mon poste de travail le chef est venu m'ordonner d'aller faire une livraison bien que ce ne soit pas mon travail car il n'y avait pas de livreur disponible ni véhicule de livraison ce qui m'obligeait à prendre ma voiture personnelle. Ce fut l'accident avec un autre véhicule ..Transporté sans connaissance à l'hôpital Saint Camille de Bry sur Marne par le SAMU 94 .Je présentais un traumatisme crânien, perte de connaissance, otoragie gauche, fracture du rocher,, des plaies occipitales à droite, des fractures 7ème – 8ème- 9ème côtes..Résultat..

..Incapacité temporaire totale jusqu'au 15 décembre 2006.. Reprise de travail, harcelé agressé verbalement... tout y passait mais suite aggravation en 1993 j'ai dû subir une neurectomie vestibulaire à l'hôpital Lariboisière... destruction du nerf vestibulaire par trépanation afin de tenter une compensation de l'équilibre..cophose gauche je suis sourd à vie du côté gauche ..traumatisme profond, Je fut mis en invalidité 2ème catégorie par la CRAMIF avec indemnités journalières au régime maladie,

J'avais 37 ans, j'étais marié, deux enfants en bas âge

..Seulement voilà le jour de l'accident mon patron c'était rendu immédiatement à l'hôpital avec la comptable et fait annuler accident du travail par un accident promenade en gros que je ne travaillais car il a craint des représailles à cause qu'il m'avait fait livrer avec mon véhicule perso m'avait-il dit. Voilà pourquoi j'ai perçu des indemnités journalières au régime maladie et que je ne percevais aucune rente d'accident du travail.

Aujourd'hui j'ai 64 ans je perçois une maigre retraite et une petite allocation d'handicapé visuel, aucune autre allocation ni rente d'accident et je vis toujours avec mes douleurs, une perte d'équilibre et les acouphènes sont toujours là.

Ce patron a cédé son entreprise à ses enfants depuis 2005

Sans y croire trop y a t'il recours vu le temps passé pour faire reconnaître la vérité l'accident du travail et mon handicap acquit par cet accident....
merci pour l'attention que vous apporterez et vos précieux conseils et solutions si vous en avez.
Serge. S.

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **15:47**

Bonjour

L'accident à eu lieu en 1986 et vous demandez en 2013 si vous pouvez engagé une procédure contre votre ancien employeur alors que vous êtes maintenant à la retraite.

Il est malheureusement trop tard pour vous pour engager une procédure la prescription étant de 5 ans pour toute réclamation concernant un litige entre le salarié et l'employeur.

Pourquoi avoir attendu tout ce temps?

Vous auriez pu de à l'époque de l'accident, obtenir le témoignage des personnes chez lesquelles vous aviez effectué des livraisons.

Par **sergiofr**, le **16/08/2013** à **16:07**

Merci pour votre réponse je vais juste vous dire, après cet accident j'ai eu une maladie apparue subitement à la vue donc très malvoyant ' j'ai un chien guide' alors de là que je fus perturbé moralement, le temps a passé et j'ai vécu avec tous ces handicaps, aujourd'hui j'ai 64 ans ajouté à cela une laryngectomie suite à un cancer de la gorge, sourd d'une oreille-acouphènes et pas d'équilibre, une petite retraite et une pension pour ma vue ' 800 euros' je suis dans la peine..Dépassé par tous ces évènement et pas conseillé je ne me suis pas défendu " Voilà la raison,Chamfort a raison'
En tout cas je vous remercie d'avoir pris la peine de me lire.
Respectueusement. Serge; S;

Par **tiare**, le **22/08/2013** à **23:04**

Bonsoir,

Avez vous essayé de consulté la FNATH.

Cordialement

Par **sergiofr**, le **23/08/2013** à **15:34**

Bonjour,
Oui mais je n'avais pas pu suivre coté finances car toutes les démarches que la fnath nous propose sont payante outre l'adhésion ' médecins, expert ect..'
Merci de vous avoir penché sur mon dossier.
Serge

Par **tiare**, le **23/08/2013 à 18:00**

Bonjour,
Regarder sur le site de la FNATH "64" de plusieurs régions,
Eh bien ils étaient pas sympa dans votre région car souvent l'assoc est "riche" et prend en charge. Vous pouvez payer en X 3/4 fois l'adhésion etc...
Essayez à nouveau d'aller exposer votre cas ne serait ce que les papiers de la retraite, faire augmenter votre taux d'incapacité.

Par **sergiofr**, le **25/08/2013 à 18:10**

Merci,
Ce n'était pas l'adhésion mais les frais des médecins, experts ect..
Je viens de me remettre en contact avec eux je suis en attente de leur réponse, merci beaucoup pour votre conseil.
Serge .

Par **tiare**, le **25/08/2013 à 20:58**

Bonsoir,
Je ne veux pas dire de bêtises mais normalement la FNATH aide.
Pourquoi 1 réponse ?
Ils peuvent beaucoup de choses. Si cela ne vous convient pas prenez votre dossier et adressez vous à 1 autre FNATH.
Ils n'ont pas les mêmes appréciations.
De plus, les Centres Hospitaliers gardent pendant 30 ans les archives.
Essayez de voir s'il n'y a pas 1 preuve que votre accident de travail ne soit pas enregistrer comme tel et non pas comme arrêt maladie par l'intermédiaire de la FNATH.
Courage, il est vrai que souvent les patrons ne sont pas réglo, loin de là.

Par **sergiofr**, le **26/08/2013 à 04:58**

Bonjour " j'attent une réponse" j'ai voulu dire que je me suis remis en contact avec eux et retransmis les infos de l'époque peut être retrouveront il mon dossier je leur est donné mes coordonnées et expliqué tout cela en tenant les pièces à leur disposition et leur ai demandé la marche à suivre et me re-_adhérer , je vais bien avoir une réponse.

Merci encore c'est trop gentil.
Serge Segelle.